



# Nouvelle Gouvernance

du Groupement des Cartes Bancaires "CB"

# Sommaire

Ouverture du système "CB" à la monnaie électronique et aux titres restaurant.....	4
De nouveaux Membres et un nouvel objet pour le Groupement..	4
Le Membre "TRD" .....	5
Les instances du Groupement en bref .....	6
En savoir plus, nous contacter .....	7



La **gouvernance** désigne les procédures et les organes permettant au Groupement des Cartes Bancaires "CB" de prendre des décisions et de les faire appliquer, y compris les consultations des parties prenantes.

La gouvernance du Groupement avait, pour l'essentiel, été définie lors de sa création en 1984. Une nouvelle gouvernance a été établie dès 2008 pour répondre aux exigences de l'Union Européenne.

En 2013, le Groupement a fait évoluer ses statuts pour ouvrir ses activités à de nouveaux acteurs, principalement pour l'acceptation des opérations de paiement en monnaie électronique et l'acceptation des titres restaurant dématérialisés.

En 2014, les relations entre le Groupement et ses Membres ont été réaménagées, avec notamment la création du Comité des Grands Projets et Evolutions et de trois Clubs Utilisateurs.

Un nouveau lexique apparaît :

Membres du collège A : Membres Principaux ou Membres Rattachés

Membres du collège B : Emetteurs de cartes TRD (Titre-Restaurant Dématérialisé)



## I. OUVERTURE DU SYSTEME "CB" A LA MONNAIE ELECTRONIQUE ET AUX TITRES RESTAURANT

### a) L'intégration de la monnaie électronique dans le système "CB"

Les ordres de paiement en monnaie électronique peuvent être acceptés comme ceux donnés avec une carte de paiement (monnaie scripturale) au point d'acceptation. Tout Emetteur "CB" de monnaie électronique garantit l'Acquéreur "CB" d'être remboursé et ainsi le protège dans les mêmes conditions que pour les cartes de paiement "CB".

Conséquence pour les Acquéreurs "CB" et les Emetteurs "CB" :

- Les Acquéreurs "CB" s'engagent à accepter l'encaissement des ordres de paiement en monnaie électronique émise par les Membres "CB". Ils présentent en compensation l'opération effectuée en monnaie électronique et concomitamment, ils demandent le remboursement de ladite monnaie.
- Les Emetteurs "CB" de monnaie électronique s'engagent à rembourser immédiatement les Acquéreurs "CB", la présentation en compensation de ces opérations valant demande de remboursement.

### b) Une avancée vers la dématérialisation des titres restaurant

Les Statuts du Groupement des Cartes Bancaires "CB" sont ouverts aux émetteurs de titres restaurant, en vue de faciliter les transactions des titres dématérialisés, en permettant notamment d'utiliser des services du Groupement via les terminaux de paiement des restaurants, également accepteurs de paiements par carte "CB".

L'Acquéreur "CB" peut partager son système d'acceptation avec les émetteurs de Titres Restaurant Dématérialisés (TRD), selon les modalités d'utilisation des équipements qui ont été au préalable négociées bilatéralement.

Les émetteurs de Titres Restaurant Dématérialisés sont organisés en systèmes "3 coins".

## II. DE NOUVEAUX MEMBRES ET UN NOUVEL OBJET POUR LE GROUPEMENT

Pour l'acceptation d'opérations de paiement en monnaie électronique ou l'acceptation de titres-restaurant dématérialisés, le Groupement s'ouvre à de **nouveaux Membres** :

**Peut être Membre tout établissement de crédit, établissement de paiement, tout émetteur de monnaie électronique qui est autorisé à fournir des services de paiement et/ou émettre et gérer de la monnaie électronique par une autorité compétente de l'Union européenne.**

**Il appartient au collège A de Membres.**

**Peut être Membre un émetteur de cartes Titres-Restaurant Dématérialisés, titres encadrés par la réglementation applicable aux titres-restaurant et titres repas.**

**Il appartient au collège B de Membres.**

Tout Membre appartient soit au collège A (Membre Principal ou Membre Rattaché), soit au collège B (Membre TRD). Les conditions d'adhésion, les droits et obligations des deux collèges sont spécifiques.



Les Membres qui ont des activités relevant à la fois du collège A et du collège B doivent se conformer aux droits et obligations de chacun des deux collèges et notamment adhérer pour chacune des activités séparément.

**L'Objet du Groupement** a évolué pour s'étendre aux travaux d'étude, de normalisation, de sécurité et de prévention des fraudes spécifiques aux cartes TRD et assurer la gestion des services communs nécessaires au fonctionnement de ces cartes.

### III. LE MEMBRE TRD

Le collège B est constitué de Membres émetteurs de cartes Titres-Restaurant Dématérialisés (TRD) qui s'engagent lors de leur **adhésion** à :

- régler les droits d'adhésion,
- respecter les statuts et décisions "CB", et en général toutes les règles "CB" qui leur sont applicables,
- remplir les conditions légales pour bénéficier de la qualité d'émetteur de TRD,
- signer le contrat de licence permettant d'utiliser la dénomination commerciale et les marques appartenant au Groupement (à l'exception de la marque "CB"),
- émettre des cartes TRD,
- être garant du remboursement direct des TRD qu'il auront émis et que leurs accepteurs auront acceptés conformément à la réglementation applicable,
- garantir la bonne fin technique de leurs opérations TRD selon les référentiels établis par le Groupement pour les opérations TRD,
- présenter une garantie bancaire à première demande ou financière en faveur du Groupement pour couvrir le risque de défaillance au titre des frais et charges d'exploitation.

Les conditions de démission ou d'exclusion d'un Membre sont les mêmes, tout collège confondu.

Les Membres du collège B désignent leur **Représentant au Conseil de Direction** siégeant pour les sujets de l'ordre du jour communs aux deux collèges ou spécifiques au collège B. Comme les autres membres du Conseil de Direction, il est nommé pour deux ans.

Le Représentant du collège B au Conseil de Direction siège également au **Comité Grands Projets et Evolution (CGPE)**, pour le traitement des sujets spécifiques au collège B et des sujets communs aux deux collèges.



#### IV. LES INSTANCES DU GROUPEMENT EN BREF

Le tableau ci-dessous présente de manière synthétique le mode de composition ou de désignation des principales instances de décision, d'information et de surveillance du Groupement :

	<b>Composition / Désignation des instances</b>
<b>Assemblée Générale (Ordinaire et Extraordinaire)</b>	Convocation de tous les Membres (qui peuvent se faire représenter par un autre Membre)
<b>Conseil de Direction</b>	. 10 premiers Membres Principaux en termes de droits de vote (ayant chacun au moins 1 % des droits de vote) . 2 membres élus par un collège de Membres Principaux (indépendants des 10 premiers) . un Représentant des Membres du collège B (sujets communs, sujets spécifiques au collège B) . un Président nommé par le Conseil de Direction . une personne qualifiée élue par l'Assemblée Générale . un observateur de la Banque de France Durée du mandat : 2 ans
<b>Comité des Grands Projets et Evolutions</b>	Tout Membre Principal peut siéger au CGPE et un Représentant des Membres du collège B (sujets communs, sujets spécifiques au collège B)
<b>Administrateur</b>	Personne physique élue par l'Assemblée Générale Durée du mandat : 2 ans
<b>Clubs Utilisateurs :</b> - Offres Produits et Services (CU OPS) - Systèmes et Référentiels (CU SR) - Lutte Contre La Fraude (CU LCF)	. Ouverts à tous les Membres Principaux (CU OPS, CU SR et CU LCF) et à un Représentant des Membres du collège B (CU OPS et CU SR)
<b>Conseils "CB" : (CCBA, CCBC et CCBI)</b>	Acteurs du domaine de la carte de paiement (Accepteurs, Consommateurs et Industriels) ayant signé un protocole
<b>Commissaire aux Comptes</b>	Nommé par l'Assemblée Générale Durée du mandat : 6 ans
<b>Contrôleurs de gestion</b>	Personnes physiques nommées par l'Assemblée Générale Durée du mandat : 3 ans
<b>Comité d'audit du système "CB"</b>	Le Président et certains membres du Conseil de Direction issus du Collège A Durée du mandat : 2 ans

Sont signalées en bleu ci-dessus des modifications apportées en 2013 et 2014 dans les Statuts "CB".



## V. EN SAVOIR PLUS, NOUS CONTACTER

Le Contrat Constitutif "CB" est accessible sur le site Internet du Groupement des Cartes Bancaires "CB": <http://www.cartes-bancaires.com>  
ou sur simple demande à l'adresse suivante : [nicole-gauchet@cartes-bancaires.com](mailto:nicole-gauchet@cartes-bancaires.com)

